
DECISION N°: **117.05.2024**

OBJET : **CONVENTION AVEC LA SOCIETE LM3-C – contrat relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé (SPS) pour l'opération de réhabilitation du gymnase la bruyère 1**

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la société LM3-C, datée du 25 avril 2024,

Considérant qu'il convient de passer un contrat pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre du projet de réhabilitation du gymnase la bruyère 1.

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat avec LM3-C, sise 2bis rue de l'abreuvoir à HEDOUVILLE (95 690), un contrat relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de réhabilitation du gymnase la bruyère 1.

Le contrat porte sur les missions suivantes :

- Phase conception : ouverture du registre-journal, constitution du DIUO, élaboration du PCSPS
- Phase réalisation : organisation de la coordination des activités des diverses entreprises et de leurs sous-traitants, veille à l'application correcte des mesures de coordination, tenue du PGCSPS, complétude du DIUO, tenue du registre-journal
- Phase réception

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter de sa notification et devra suivre le planning de l'opération globale de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1. Cela implique notamment un délai de conception de 9 mois ainsi qu'un délai prévisionnel de travaux de 7 mois (hors le mois de préparation)

Ledit contrat aura donc une durée estimative de 17 mois.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat, d'un montant de 7 417,62 € HT (dont 109,62 € d'assurance) soit 8 901,14 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la commune.

Ladite dépense sera ainsi décomposée :

- Phase conception : 1 080 € HT
- Phase réalisation : 5 688 € HT
- Phase réception : 540 € HT

Article	Prestation en Conception	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
	Ouverture Registre Journal	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
	Analyse des dossiers APS/APD/PC/PRO-DCE.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
L4532-16	Constitution du Dossier sur les Interventions Ulérieures sur l'Ouvrage. Mise à jour à l'avancement des différentes phases d'élaboration du projet par la Maîtrise d'Oeuvre;	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
L4532-1	Etablissement déclaration préalable	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
	Visite de site avec chef d'établissement	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 2.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 120.00 0.00	120.00 €
L4532-8	Constitution du Plan Général de Coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 6.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 360.00 0.00	360.00 €

Montant total HT Conception : 1 080.00 €

En réalisation :

Article	Prestation en Réalisation	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
R4532-13	Organisation des visites d'inspections communes avec l'ensemble des entreprises appelées à travailler sur le chantier, compris les artisans et travailleurs indépendants.	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 9.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 540.00 0.00	540.00 €
R4532-48	Harmonisation des Plans Particuliers de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (PPSPS)	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 15.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 900.00 0.00	900.00 €
R4532-14	Prise en compte des interférences du chantier avec les activité d'exploitation et riveraines.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
R4532-44	Mise à jour de la Déclaration Préalable.	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 6.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 360.00 0.00	360.00 €
R4532-47	PGC - Mise à jour du PGC tout au long de la durée du chantier. Liste des intervenants, harmonisation des PPSPS.	8	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
	Visite inopinées de chantier. Organisation de la coordination des activités des entreprises et de la sécurité du chantier. Vérification sur site de la bonne application des mesures de coordination définies au PGC. Suivi des options prévues au DIUO.	26	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 52.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 3 120.00 0.00	3 120.00 €
R4532-38	Tenue du Registre Journal de la Coordination. Suivi de l'application des observations du Coordonnateur SPS. Suivi des vérifications périodiques. Relevé des inspections communes réalisées.	26	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 7.80 0	0.00 60.00 300.00	0.00 468.00 0.00	468.00 €

Montant total HT Réalisation : 5 688.00 €

Article	Prestation en Réception	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
	Finalisation du Dossier sur les Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage. Compilation et intégration des documents nécessaires à faciliter les opérations de maintenance de l'ouvrage.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 8.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 480.00 0.00	480.00 €
R4532-41	Archivage numérique 5 ans du registre journal de la Coordination.	1	Secrétariat CSPS Vacation	1.00 1.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €

Montant total HT Réception : 540.00 €

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 21 MAI 2024



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE



Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE



Coordonnées du Maître d'ouvrage

VILLE D'OSNY
Madame PASQUET
Château de Grouchy Direction de l'aménagement et de l'espace
public, bâtiments et patrimoine
95520 OSNY

Document établi à HEDOUVILLE le 25/04/2024

Nom et Adresse des travaux

GYMNASE LABRUYERE OSNY
Chaussée Jules César
95520 OSNY

Numéro : 000000001

Nos références : P24-04-1555

Vos références :

Validité de l'offre : 25/05/2024

Objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la Santé, en conformité avec la loi 93-1418 décret 95-543 du 31-12-1993 modifié.

A l'attention de Madame PASQUET,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint, notre proposition de mission SPS en espérant qu'elle réponde à vos attentes.

Si cela est le cas, je reste bien volontiers à votre disposition afin que nous puissions concrétiser notre collaboration en élaborant un contrat de « prestation intellectuelle ».

Merci de bien vouloir me retourner un exemplaire de cette proposition dûment datée et signée.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame PASQUET l'expression de nos meilleures salutations.

LHORTOLARY Christophe
Coordonnateur SPS

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville

Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org

Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €

N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305



Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE

Descriptif des travaux de : Bâtiment

Mission de niveau	Catégorie 2	
Volume prévisible en homme/jour	4647	
Estimation du montant des travaux HT en Euros	2 300 000.00 €	
Date prévisible de démarrage des travaux	06/02/2025	
Durée des travaux en mois	Conception : 9	Réalisation : 7

1 – Mission

La mission de coordination fait l'objet de contrats écrits. Elle est rémunérée distinctement par le Maître de l'Ouvrage. Cette rémunération tient compte du temps passé par les coordonnateurs.






Afin notamment d'assurer aux coordonnateurs l'autorité et les moyens nécessaires au bon déroulement de sa mission, le Maître d'Ouvrage prévoit la coopération entre les différents intervenants dans l'acte de construire et les coordonnateurs.

Il veille à ce que les coordonnateurs soient associés pendant toutes les phases de la réalisation de l'ouvrage, en particulier en donnant accès à toutes les réunions organisées par le Maître d'œuvre et en les rendant destinataires, dans un délai compatible avec l'exercice de sa mission, de toutes les études réalisées par celui-ci.

Les modalités pratiques de cette coopération font l'objet d'un document joint aux contrats conclus avec les différents intervenants.

2 – Phase conception

Au cours de la phase conception de l'ouvrage :

-  Ouvrir de registre journal de la coordination.
-  Constituer le dossier sur les interventions ultérieures sur l'ouvrage en phase APS et le faire évoluer à l'avancement des différentes phases étude.
-  Définir les sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques. Mentionner dans les pièces écrites leur répartition entre les différentes entreprises du chantier.
-  Élaborer le plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs.
-  Assurer le passage des consignes entre le coordonnateur phase conception et le coordonnateur phase réalisation lorsque ceux-ci sont différents.

Démarrage de la phase conception : à compter de la notification du contrat









Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE

3 – Phase réalisation

Au cours de la phase réalisation de l'ouvrage :

-  Organiser entre les différentes entreprises et sous-traitants la coordination de leurs activités, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information et inspection du chantier préalable à leur intervention avant remise de leur plan particulier de sécurité et de santé.
-  Veiller, par sondages, à l'application correcte des mesures de coordination ainsi que des procédures de travail qui interfèrent.
-  Tenir à jour et adapter le plan général de coordination et veiller, par sondages, à son application.
-  Compléter ou constituer le Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'ouvrage.
-  Tenir le registre journal comptes-rendus d'inspections, consignés à transmettre et observations.
-  Prendre les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier.

4 – Récapitulatif des honoraires

Pour la phase conception : **1 080.00 €**

Pour la phase réalisation : **5 688.00 €**

Pour la phase réception : **540.00 €**

5 - Conditions de règlements

Sur échancier établi à l'avance, règlement par chèque à l'échéance convenue.

6 – Démarrage de la mission phase réalisation

A partir de la première visite d'inspection commune préalable au démarrage des travaux.

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville

Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org

Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €

N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305



Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
 Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
 2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE

Cette mission comprend :

En conception :

Article	Prestation en Conception	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
	Ouverture Registre Journal	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
	Analyse des dossiers APS/APD/PC/PRO-DCE.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
L4532-16	Constitution du Dossier sur les Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage. Mise à jour à l'avancement des différentes phases d'élaboration du projet par la Maîtrise d'Oeuvre;	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
L4532-1	Etablissement déclaration préalable	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
	Visite de site avec chef d'établissement	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 2.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 120.00 0.00	120.00 €
L4532-8	Constitution du Plan Général de Coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 6.00 0	0.00 60.00 120.00	0.00 360.00 0.00	360.00 €

Montant total HT Conception : **1 080.00 €**

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville

Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org

Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €

N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305



Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
 Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
 2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE

En réalisation :

Article	Prestation en Réalisation	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
R4532-13	Organisation des visites d'inspections communes avec l'ensemble des entreprises appelées à travailler sur le chantier, compris les artisans et travailleurs indépendants.	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 9.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 540.00 0.00	540.00 €
R4532-48	Harmonisation des Plans Particuliers de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (PPSPS)	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 15.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 900.00 0.00	900.00 €
R4532-14	Prise en compte des interférences du chantier avec les activité d'exploitation et riveraines.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 1.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €
R4532-44	Mise à jour de la Déclaration Préalable.	30	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 6.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 360.00 0.00	360.00 €
R4532-47	PGC - Mise à jour du PGC tout au long de la durée du chantier. Liste des intervenants, harmonisation des PPSPS.	8	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 4.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 240.00 0.00	240.00 €
	Visite inopinées de chantier. Organisation de la coordination des activités des entreprises et de la sécurité du chantier. Vérification sur site de la bonne application des mesures de coordination définies au PGC. Suivi des options prévues au DIUO.	26	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 52.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 3 120.00 0.00	3 120.00 €
R4532-38	Tenue du Registre Journal de la Coordination. Suivi de l'application des observations du Coordonnateur SPS. Suivi des vérifications périodiques. Relevé des inspections communes réalisées.	26	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 7.80 0	0.00 60.00 300.00	0.00 468.00 0.00	468.00 €

Montant total HT Réalisation : **5 688.00 €**

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville

Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org

Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €

N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305



Législation - Méthodes - Conseil - Chantiers - Coordination

Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Consultant en Hygiène et Sécurité BTP
2 bis, Rue de l'Abreuvoir 95690 HEDOUVILLE

En parfait achèvement :

Article	Prestation en Réception	Qte	Intervenants	Temps	PU HT	Sous Total	Total HT hors assurance
	Finalisation du Dossier sur les Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage. Compilation et intégration des documents nécessaires à faciliter les opérations de maintenance de l'ouvrage.	1	Secrétariat CSPS Vacation	0.00 8.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 480.00 0.00	480.00 €
R4532-41	Archivage numérique 5 ans du registre journal de la Coordination.	1	Secrétariat CSPS Vacation	1.00 1.00 0	0.00 60.00 300.00	0.00 60.00 0.00	60.00 €

Montant total HT Réception : **540.00 €**

Total :


Montant Mission SPS	
Total HT :	7 308.00 €
Total assurance :	109.62 €
Total Hors taxe assurance incluse :	7 417.62 €
Total TVA	1 483.52 €
Total TTC	8 901.14 €

Les mois supplémentaires, sur ordre du Maître d'ouvrage, seront facturées sur la base de 850 € HT mensuel.

Lu et approuvé le : 25/04/2024

Le : 21 MAI 2024

Signature :



LHORTOLARY Christophe
Coordonnateur SPS

Bon pour accord par le Maître d'Ouvrage :



Le maire
Jean-Michel LEVESQUE

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville
Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org
Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €
N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305

PROPOSITION DE MISSION SPS

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE		L	R
OBLIGATIONS DE FAIRE	Appliquer les principes généraux et prévention.	L 4531-1	
	Déclarer les opérations de niveau 1 et 2.	L 4532-1	R 4532-2 R 4532-3
	Désigner le coordonnateur SPS compétent doté de l'autorité et des moyens nécessaires à sa mission.	L 4532-3 L 4532-6	R 4532-6 R 4532-16
	Réaliser les VRD préalables pour les opérations de bâtiment > 762 245 €.	L 4532-18	R 4533-6 R 4533-7
	Organiser les rapports entre maître d'œuvre, entreprises et coordonnateur.	L 4532-6	R 4532-6
	Conserver le PGC pendant 5 ans à compter de la réception de l'ouvrage.		R 4532-51
	Conserver et transmettre le DIUO.	L 4532-16	R 4532-97
	Constituer le CISSCT - Si niveau 1.	L 4532-10	R 4533-77 à R 4533-94
	Se concerter avec les autres maîtres d'ouvrages en cas de pluralité d'opérations, avec risque d'interférence.	L 4531-3	
	OBLIGATION DE FAIRE FAIRE	Veiller à la mise application des principes généraux de prévention.	L 4531-1 L 4534-1
Faire établir le PGC par le coordonnateur SPS.		L 4532-8	R 238-20 à R 238-25
Faire ouvrir le Registre Journal de la coordination par le coordonnateur SPS.			R 4532-15
Faire constituer le DIUO par le coordonnateur SPS.		L 4532-16	R 4532-96 à R 4532-98

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR SPS		L	R
Etre expérimenté et compétent.		L 4532-18	R 4532-30
Ouvrir et compléter le Registre Journal de la Coordination.			R 4532-38
Appliquer les principes généraux de prévention.		L 4531-1	R 4532-16
Participer aux réunions organisées notamment par le maître d'ouvrage.		L 4532-9	R 4532-6
Elaborer et tenir à jour le plan général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS).		L 4532-8	R 4532-16 R 4532-47
Arrêter les mesures générales en concertation avec le maître d'œuvre.			R 4531-1
Harmoniser le PPSPS dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS).		L 4532-2	R 4531-1 R 4532-47
Définir les sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, appareils de levage, accès provisoires.			R 4532-16
Assurer le passage des consignes avec le coordonnateur de réalisation.			R 4532-16
Organiser la coordination entre les différentes entreprises.			R 4532-16
Constituer et compléter, éventuellement le DIUO.			R 4532-16
Tenir compte des interférences sur le site.			
Procéder aux visites de chantiers avec les entreprises.			R 4532-84
Elaborer le projet de règlement CISSCT - Si mission de niveau 1.		L 4532-10 à L 4532-15	R 4532-91
Présider le CISSCT - Si mission de niveau 1.			R 4532-16
Faire adopter le règlement du CISSCT - Si mission de niveau 1.			R 4532-92
Conserver le RJC pendant 5 ans à compter de la réception de l'ouvrage.			R 4532-40

LM3-C

2bis rue de l'abreuvoir - 95690 Hedouville

Tel : 09 52 90 65 37 - Mobile : 06 65 07 92 95 - Mail : christophe.lhortolary@lm3c.org

Siret 45269630500047 - Siren - APE 7022Z - SARL au capital de 100000 €

N° TVA Intracommunautaire : FR75452696305